



PROCÉDURE D'OUVERTURE et FERMETURE

L'accès au bar est strictement réservé aux personnes autorisées (permanents, membres du CA)

Les jours d'entraînement, l'ouverture du Boulodrome doit uniquement être effectuée par le permanent du jour ou son remplaçant, et **au maximum 15 minutes avant l'heure** : *toute ouverture anticipée par une personne autre que le permanent du jour en question, engage sa responsabilité en cas de problème.*

OUVERTURE DU BAR :

- Allumer l'éclairage des terrains.
- Ouvrir les volets roulants du bar.
- Sortir la caisse de l'armoire avec le cadenas
- **Systématiquement, faire la caisse et reporter la somme et le nom de l'opérateur sur le cahier de comptabilité.**
- **Lorsque vous absentez du bar, fermer la caisse à clé et conserver la clé sur vous.**
- A l'arrivée du permanent effectuant la fermeture, lui transmettre la clé.

FERMETURE DU BAR :

- Récupérer la clé de la caisse auprès du permanent ayant effectué l'ouverture du boulodrome.
- Avant de fermer, **faire la caisse et reporter la somme et le nom de l'opérateur sur le cahier de comptabilité.**
- Mettre la caisse fermée dans l'armoire avec le cadenas.
- Verrouiller les deux armoires
- Nettoyer les plans de travail si nécessaire.
- Fermer les volets roulants du bar.
- Éteindre les éclairages (bar +terrains).
- Vérifier la fermeture des portes des WC (sinon l'éclairage reste allumé toute la nuit)

Toute fermeture tardive engage la responsabilité du permanent en cas de problème.

Pour rappel, la clé de l'armoire de gauche se trouve sur les clés de la caisse.

Les gobelets plastiques doivent être lavés à l'eau chaude et au produit vaisselle après usage.

Si nécessaire, **le lundi à l'ouverture**, amener les poubelles d'ordures ménagères pleines au bout de la rue (passage entre 13h et 20h)
et tous les 15j, le mardi soir, amener les poubelles pleines de tri sélectif au bout de la rue (passage le mercredi entre 13h et 20h des semaines paires)